



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône



Bulletin départemental

n°190

du 14 septembre 2022

Sommaire

Division des Personnels Enseignants		
○ Appel à candidatures sur postes à profil (PAP)		
_ fiche de poste PAP-COORDO CITE LES DOCKS		3
_ fiche de poste PAP-MISSION ARTS		4

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		PAP-COORDO CITE LES DOCKS
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR CITÉ ÉDUCATIVE (Poste à 50%)
	PLACE DU POSTE	<p>Cité éducative Marseille Centre-Ville - Les Docks (Réseaux Izzo et Versailles)</p> <p>Le poste est placé sous l'autorité du chef d'établissement, chef de file de la cité éducative.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>La fonction de coordonnateur cité éducative a été créée afin d'assister le chef de file dans ses missions de gouvernance locale de la cité éducative en lien avec la Préfecture et la Ville.</p> <p>Le coordonnateur cité éducative sera en relation avec le chef de projet opérationnel de la cité éducative.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration de la stratégie de fonctionnement et de développement de la cité éducative. - Accompagner le pilotage des actions avec les différents partenaires et participer à la fluidité de l'action et de la communication interinstitutionnelle. - Coordonner et assurer l'animation d'un réseau d'acteurs, en lien avec les différents partenaires.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Construire de la ressource diagnostic - Co-construire des actions de la petite enfance à 25 ans dans tous les temps de l'enfant et du jeune. - Suivre et évaluer les actions mises en œuvre. - Mettre à jour les bases de données et les outils de suivi. - Rendre compte, communiquer sur l'évolution du projet de la cité éducative. - Établir une veille sur les dispositifs, les acteurs clefs et les projets phares du territoire. <p>Le coordonnateur cité éducative pourra être amené à assurer la représentation en cas d'absence du chef de file sur le territoire.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoirs - Avoir connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré et 2nd degré. - Connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et des services de l'Etat. - Connaître le fonctionnement associatif. - Apporter une expertise par la connaissance du territoire, de ses acteurs, de ses enjeux. ➤ Savoir-faire - Travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie sur les tâches opérationnelles. - Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Avoir une aisance rédactionnelle et oratoire. - Maîtriser les logiciels bureautiques de base.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée.
	NOMINATION	<p>A titre provisoire pour la première année.</p> <p>Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement.</p> <p>Le choix se fera sur la base du profil recherché.</p>
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr avant le 30 septembre 2022 . Transmission par voie hiérarchique.
	CONTACT	ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-MISSION ARTS
	INTITULE DU POSTE	Conseiller technique Mission départementale Arts et Culture
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission Arts et Culture pour le département des Bouches-du-Rhône.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller technique en Arts et Culture est un enseignant avec une mission spécifique. Il exerce ses missions à l'échelle du département et dispose d'un bureau localisé à Marseille. Il assure le suivi de dispositifs départementaux, académiques et nationaux, en lien avec le coordonnateur départemental et avec les conseillers pédagogiques de la mission Arts et Culture.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, en lien avec les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés et les conseillers pédagogiques de circonscription, la mise en œuvre de projets artistiques dans les écoles, en cohérence avec les objectifs du PEAC et le contenu des programmes ; - faciliter la mise en relation les écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des projets artistiques (organisation, inscriptions, suivi budgétaire...) - Coordonner les projets en lien le coordonnateur départemental Arts et culture et les structures partenaires ; - communiquer avec les écoles et les partenaires ; alimenter les sites Internet institutionnels ; - participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance pédagogique et institutionnelle du 1^{er} degré ; - expérience dans la conduite d'actions en direction du 1^{er} degré et d'actions conduites en partenariat de dimension interdisciplinaire ; - disponibilité et mobilité (déplacements possibles sur l'ensemble du département) ; - être capable de travailler en équipe ; - être organisé, méthodique, toujours curieux ; - bonne maîtrise de la suite Office (Word, Excel, PowerPoint) ; - savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; - avoir un excellent positionnement institutionnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre enseignant du 1 ^{er} degré titulaire
	NOMINATION	L'enseignant est nommé à titre provisoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises par courriel à l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la mission départementale Arts et Culture (ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr). Le dossier comportera : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec coordonnées pour envoi de la convocation)
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien avec la directrice académique adjointe et l'inspecteur de l'Éducation nationale chargés de la mission Arts et Culture Date limite de dépôt des candidatures : 30 septembre 2022 auprès de Laurent Escande (ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr). Transmission par voie hiérarchique.
	CONTACT	Inspection de l'Éducation nationale chargé de la mission Arts et Culture Inspection de l'Éducation nationale de la circonscription Marseille La Rose ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr ; 04 84 35 81 40